Envoyé en préfecture le 22/09/2025 COMMUNE DE L'ARG Reçu en préfecture le 22/09/2025 Publié le 30/09/2025

ID: 005-210500062-20250918-D2025_09

ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 2025-09-16 Objet de la Délibération : Détermination des coûts pour la facturation des travaux en régie

Présidence de M. Alain SANCHEZ, Maire de L'Argentière-La Bessée 15 membres en exercice dont :

1 absent et représenté : Éric RIPPERT qui donne procuration à Alice PRUD'HOMME 1 absent non représenté : Florent LONGIS 13 présents : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Carine QUILICI, THIVOLLE. ROTH. François Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Carole ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

Date de convocation: 11 SEPTEMBRE 2025 Secrétaire : Carine QUILICI

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le personnel des services techniques de la commune réalise un certain nombre de travaux en régie au cours de l'année.

Par délibération du 12 novembre 2015, le Conseil Municipal avait fixé les coûts de la maind'œuvre et du matériel utilisé dans le cadre de ces travaux en régie.

Monsieur le Maire propose de réactualiser la liste des tarifs approuvés le 12 novembre 2015.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

Main-d'œuvre	Heure	22,00 €
Tractopelle sans chauffeur	Heure	42,00 €
Camion nacelle sans chauffeur	Jour	370,00 €
Camion benne PTC < 3T500 sans chauffeur	Heure	20,00 €
Camion benne PTC > 3T500 sans chauffeur	Heure	,
		56,00 €
Mini-pelle sans chauffeur	Heure	30,00 €
Véhicule VL	Heure	14,00 €
Remorque PTC 1T000	Jour	60,00€
Chariot élévateur	Heure	42,00 €
Balayeuse de voirie 2 m3 sans chauffeur	Heure	48,00 €
Compresseur air comprimé thermique	Jour	136,00 €
Brise béton 20 kg	Jour	18,00 €
Marteau piqueur 5 à 13 kg	Jour	16,00 €
Pilonneuse thermique	Jour	47,00 €
Tronçonneuse à bois thermique	Jour	66,00 €

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 30/09/2025

Berger Levrault

ID: 005-210500062-20250918-D2025_09__16-DE

Groupe électrogène	Jour	89,00 €
Bétonnière thermique	Jour	50,00 €
Pompe à eau thermique	Jour	92,00 €
Débroussailleuse à dos thermique	Jour	51,00 €
Armoire électrique de chantier	Jour	40,00 €
Nettoyeur thermique eau froide	Jour	102,00 €
Perfo-piqueur électrique	Jour	67,00 €
Scie à sol thermique	Jour	76,00 €
Tronçonneuse à matériaux thermique	Jour	48,00 €
Détecteur de réseau	Jour	119,00 €
Niveau laser	Jour	87,00 €
Maitrise d'ouvrage déléguée		2 % du coût du programme H.T.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour) :

- Approuvent l'exposé qui leur a été présenté,
- Approuvent les tarifs indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 18 SEPTEMBRE 2025.

LE MAIRE, Alain SANCHEZ